

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 622

présenté par
M. Berville

à l'amendement n° 67 de Mme Poletti

ARTICLE 8

Après l'alinéa 2, insérer les quatre alinéas suivants :

« II. – En conséquence, à l'alinéa 9, substituer au mot :

« seize »,

le mot :

« dix-sept »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à tirer les conséquences de l'amendement n° 67 sur le nombre de membre du conseil d'administration d'Expertise France.